



10^{ème} anniversaire de la Résolution 1325

Berne, le 10 novembre 2010

Elisabeth Decrey Warner
Présidente de l'Appel de Genève/Geneva Call

Si nous vivions dans un monde idéal, tous les acteurs et toutes les actrices du combat pour l'égalité entre les sexes, du combat pour la paix et du combat pour la sécurité connaîtraient parfaitement la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité. Mais si nous vivions dans ce monde idéal, alors cette Résolution n'aurait en fait aucun sens, aucune pertinence, aucune utilité puisque l'égalité entre les sexes, le respect des droits fondamentaux et donc la paix et la sécurité, règneraient partout.

Je ne vais pas vous faire l'injure de prétendre vous révéler que notre monde n'est pas idéal, que dans ce monde, les engagements auxquels nous invitent la Résolution 1325 ont tout leur sens, d'une part parce que les drames qui y sont évoqués et énumérés affectent des pans de population entiers et d'autre part parce que dans ce monde, même les engagements de la Résolution, sont encore largement méconnus.

La Résolution 1325 a donc dix ans. Il y a dix ans que les Nations-Unies ont formellement reconnu ce que les militantes et les militants de la paix, du désarmement, de la solidarité, savaient, et proclamaient, depuis bien plus longtemps. A savoir tout d'abord « que les violences sexo-spécifiques sont de plus en plus répandues » et ensuite que « la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés sont des civils, en particulier des femmes et des enfants, et que les combattants et autres acteurs armés les prennent de plus en plus souvent pour cible ».

Les conflits armés, en effet, ne font plus l'essentiel de leurs victimes au sein des forces armées qui s'y affrontent, mais au sein des populations civiles. Il y a une certaine logique dans ce triste état de fait : quand les armées mobilisent les hommes en âge de l'être, les populations civiles sont dès lors majoritairement faites de femmes, d'enfants et de vieillards. Et donc les victimes civiles, par voie de conséquence, sont ces mêmes femmes, enfants et vieillards. Mais ce n'est pas nouveau. La Guerre de 30 ans qui a dévasté l'Europe centrale au 17^{ème} siècle, avait déjà tué bien plus de femmes et d'enfants que de soldats.

De même, le mouvement visant à engager des femmes dans les débats sur la paix et la sécurité ne date pas de la Résolution 1325, ou des années qui la précédèrent. Ce processus, sous sa forme moderne, remonte au moins à un siècle, à la Première Guerre mondiale, à la naissance du mouvement des femmes comme mouvement social et politique, porteur du principe d'égalité et des revendications qui devaient concrétiser ces principes, tels par exemple le droit de vote et d'éligibilité ou encore l'émancipation civile et économique.

Lors de son adoption le 31 octobre 2000, la Résolution 1325 avait été saluée comme novatrice, dès lors qu'elle faisait du critère du genre, et de la reconnaissance de ce critère, une condition de l'efficacité des actions en faveur de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix, et de la réparation des conséquences des guerres. Elle n'était en fait probablement pas si novatrice, mais enfin, après tant d'années, ces revendications étaient au moins inscrites dans une résolution du Conseil de Sécurité.

Victoire d'une adoption d'un texte, mais victoire encore lointaine de sa mise en application.

Le développement des engagements de cette Résolution doit faire face à de nombreux pièges et défis. Prenons le temps d'en mentionner quelques-uns :

1) Le premier consiste à essayer de mieux définir la paix. Qu'est-ce que la paix : il n'est sans doute, en particulier dans notre pays, pas de sujet plus rebattu, pas de thème de discours plus récurrent que celui-là. Pas de consensus plus facile à atteindre sur un mot, et d'autant plus facile à atteindre qu'on ne donne en général à ce mot aucune signification concrète, aucun contenu précis. Qu'on se sera contenté de définir la paix comme l'absence de la guerre, au lieu de la définir comme une multitude de présences, celles des droits fondamentaux des personnes et des collectivités humaines. La guerre. Le 11 septembre 2001, des milliers d'Américains ont été tués lors d'une offensive terroriste, dont les images se sont répandues en quelques heures dans le monde entier. On a dit « c'est la guerre ».

Ce même 11 septembre 2001, selon la FAO, plus de 35'000 enfants sont morts de faim dans le monde, comme chaque jour, de chaque année. On n'a rien dit.

Et il n'y a pas que le 11 septembre, il y a toutes ces guerres qui ne sont pas reconnues comme telles et dont les morts se comptent par centaines de milliers.

La paix ce n'est pas l'absence de la guerre, c'est une situation idéale où l'ensemble des droits fondamentaux que proclament tous les textes du droit international humanitaire et des droits de l'homme sont respectés et concrétisés. Lorsque nous aurons compris cela, alors nous aurons donné au mot « paix » un contenu. Nous en aurons fait autre chose que « l'antonyme » de la guerre ». Nous en aurons fait un vrai projet pour concrétiser la Résolution 1325.

2) La Résolution 1325 nous dit : "Si les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles étaient mieux compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales seraient facilités". Comment ne pas être d'accord avec cette affirmation ? Comment ne pas soutenir aussi les demandes que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions, dans les processus de paix, comme représentantes spéciales ou encore dans les opérations de maintien de la paix ? Toutes ces demandes sont légitimes, et il faut qu'elles soient satisfaites. Mais s'il faut accroître la participation des femmes aux efforts de paix, de règlement des conflits, de réparation de leurs conséquences, il faut accroître ces efforts d'une manière générale, renforcer leur efficacité d'une manière générale, dans la vie au quotidien. Il faut améliorer et assurer leurs droits dans tout et partout. Pour cela, l'acceptation de la part

des hommes est indispensable. On ne pourra faire davantage avec les femmes engagées, que si davantage d'hommes sont convaincus de la nécessité d'un tel processus.

Il ne s'agit pas de vouloir mettre en pratique cette Résolution contre les hommes, mais avec les hommes. Les femmes ne sont pas en compétition, elles apportent simplement des dimensions souvent différentes, des expériences d'une autre approche, des éléments nécessaires à une paix stable et durable, telles l'éducation, le système de santé, etc. Ni mieux ni moins bien, seulement complémentaires et nécessaires.

3) Il est important de prendre garde de ne pas voir dans cette Résolution une sorte de trame sous-jacente, cette vieille illusion, bien plus patriarcale que féministe, que les femmes seraient, en quelque sorte par nature meilleures que les hommes, et promises précisément parce qu'elles sont meilleures que les hommes, à être victimes, et seulement victimes, des violences commises par les hommes et des horribles conflits fomentés par eux ?

Les femmes sont victimes des conflits, nul ne le conteste. Mais est-ce une raison, ou un prétexte, pour nier qu'elles peuvent aussi en être actrices ? Les femmes ne sont pas qu'objet de violence, elles peuvent également être décideuses de conflits et responsables de guerres... Et c'est justement pour cela qu'elles peuvent et doivent être, autant que les hommes, décideuses et responsables de paix. La Résolution 1325 reconnaît "le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix", et souligne "qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées". Et si cette inclusion des femmes aux efforts de paix et de sécurité est essentielle, ce n'est pas seulement parce qu'elles sont des victimes et "la moitié angélique du ciel", mais c'est aussi parce qu'elles sont parfois aussi une part de l'enfer, parce qu'elles sont aussi actrices de guerres, de violences et d'insécurité.

Il ne s'agit donc pas de traduire la Résolution 1325 en proclamant que les femmes sont meilleures que les hommes, mais simplement de reconnaître qu'elles sont là, de les reconnaître comme actrices, de la paix comme de la guerre.

4) La guerre, la paix, la prévention de l'une, la construction de l'autre, sont les affaires de toute l'humanité. De tous les hommes, de toutes les femmes, et pas plus des hommes que des femmes ou des femmes que des hommes. Il est vrai cependant que, parce qu'elles sont victimes de violences spécifiques, qu'elles en sont victimes parce qu'elles sont femmes, que des droits fondamentaux sont liés à la féminité, et violés précisément pour cette raison, que l'apport des femmes dans la lutte contre ces violences et pour ces droits est essentiel. Mais ce serait commettre une grave erreur, ce serait affaiblir la capacité collective de lutte pour la paix et pour les droits humains que de réserver aux femmes exclusivement la lutte pour les droits des femmes. Ce serait faux. Les femmes doivent combattre pour tous, hommes et femmes. La Marche Mondiale des Femmes l'a bien compris. Elle lie droits politiques et droits sociaux, lutte pour le développement et lutte pour la paix, lutte pour l'égalité des droits et pour le partage des devoirs entre femmes et hommes. Nous n'attendons pas seulement qu'il y ait plus de femmes dans les instances et les organisations vouées à la construction de la paix, mais nous attendons qu'elles le fassent au nom de tous. Et nous attendons la même chose des hommes, qu'ils se battent pour les droits de toutes et de tous. Leur absence est encore criante dans des mouvements comme les Femmes en Noir de Bosnie ou les Mères de la Place de Mai.

Quatre défis donc: définition de la paix au-delà de l'antonyme de la guerre, application de la Résolution avec les hommes et non pas contre les hommes, prise en compte de l'état d'actrices des femmes et non pas seulement de victimes, et engagement des femmes pour les

droits de tous, pas seulement des droits des femmes. Ces quatre défis, les défenseurs de la Résolution 1325 doivent y réfléchir et s'engager à les relever.

Dix ans ont passé depuis l'adoption de la Résolution 1325. Que pouvons-nous attendre des dix ans à venir, et du travail qu'il reste à faire pour concrétiser non seulement les recommandations précises de la Résolution, mais l'idée fondamentale qui la sous-tend, cette idée, cette évidence même, si tardivement reconnue, que la construction, le maintien, la consolidation de la paix, est l'affaire de l'humanité - de l'humanité entière, femmes et hommes. Et qu'on parle ici de légitimité de la présence des femmes, parce qu'on ne peut maintenir la moitié de l'humanité à l'écart d'un combat pour l'humanité.

Outre les défis que je viens d'évoquer, permettez à ce point de mon intervention d'apporter mes expériences vécues avec l'organisation que je préside l'Appel de Genève / Geneva Call. Organisation dont la spécificité consiste à négocier avec des acteurs armés non-étatiques sur le respect des normes humanitaires. C'est aujourd'hui avec plus de 60 groupes armés dans le monde que l'Appel de Genève a des contacts. Et dans nombre des ces mouvements, les femmes y sont parfois nombreuses.

L'écoute des ces femmes, l'apprentissage de leurs expériences, me permet aujourd'hui d'amener quelques éléments additionnels, qui à notre avis manquent profondément dans le cadre des discussions autour de la Résolution 1325.

Tout d'abord, on l'a déjà dit, les femmes ne sont pas que victimes, elles peuvent être actrices de guerres et de violences. Mais s'est-on posé la question de savoir pourquoi ces femmes rejoignent la lutte armée ? Comprendre sera le seul moyen de répondre. Dans la majorité des cas, ces femmes n'étaient pas politisées au point de décider de prendre les armes. Et dans la majorité des cas, la décision ultime de le faire a fait suite à un viol ou à des violences sexuelles perpétrées par un agent de l'état (soldat, policier, fonctionnaire). La prévention des violences sexuelles ne doit donc pas être un souci majeur seulement dans le cadre de conflits ou d'opérations de maintien de la paix, mais comme un facteur de paix en amont. C'est une priorité partout et en tout temps. L'état doit être capable d'assurer une protection contre ce genre d'agression et l'impunité doit être bannie. C'est un point clé, car l'impunité est une source de violences basées sur la vengeance.

Premier point, pour améliorer la mise en œuvre de la Résolution 1325, il ne suffit pas d'affirmer dans un texte, il faut comprendre.

2) la Résolution affirme qu'il faut des femmes autour de la table de négociations. La paix, se discute entre les parties au conflit. Aujourd'hui les conflits sont de plus en plus des conflits internes, opposant un ou des groupes armés à un état. Autour de la table de négociations, nous retrouverons donc à un moment ou à un autre des représentants de cet état et du groupe armé. « Davantage de femmes », voilà la belle déclaration de la Résolution. Mais s'est-on posé la question de savoir comment ? Les femmes que nous rencontrons dans nos activités nous disent : « aussi longtemps que nous combattons aux côtés des hommes, ceux-ci nous laissent une place, nous nous sentons des *freedom fighters*. Dès que des négociations commencent, nous sommes exclues des pourparlers. »

Et que fait la communauté internationale ? basée sur les bonnes intentions de la Résolution 1325, elle exige que des femmes soient présentes. Dans quelques cas, cette présence a ridiculisé ces femmes. Car non préparées, non formées, elles n'ont pas joué le rôle - elles n'ont en fait pas pu jouer le rôle - que l'on attendait d'elles. Les pays donateurs qui exigent ce genre de présence portent une très lourde responsabilité. Si l'on est convaincu que des femmes doivent être présentes autour de la table de négociations, alors il faut impérativement leur en donner les moyens AVANT. Combien de femmes combattantes ne nous ont-elles pas

dit : « aidez-nous à apprendre à parler en public, donnez-nous une formation aux techniques de négociations, apprenez-nous les grands textes fondamentaux et autres conventions ». Mais là, les pays qui soutiennent la Résolution 1325 se retrouvent soudain aux abonnés absents et aucun soutien n'est trouvé pour concrétiser ces demandes.

Avec peut-être quelques exceptions comme par exemple la Suisse au Népal.

Le processus est identique quand la communauté internationale impliquée dans des reconstructions de systèmes démocratiques poussent à ce que des quotas soient instaurés. Prenons l'exemple du Burundi lorsqu'un des groupes armés de ce pays a gagné finalement des élections. A eux le pouvoir. Là-bas, un quota de 25% de femmes a été décidé pour les membres du parlement. Belle initiative, poussée par la communauté internationale. Lors d'un de mes voyages peu après, j'ai rencontré deux femmes ex-combattantes que j'avais connues lorsqu'elles étaient dans le maquis, devenues entre-temps membres du parlement. Elles m'ont dit leur bonheur d'avoir retrouvé la paix. Elles m'ont dit leur angoisse de devoir voter le lendemain le budget annuel du pays, alors qu'elles n'étaient absolument pas formées à cela. Passer du maquis à une salle de parlement, poser le kalachnikov pour un stylo signant des décrets et des lois, ne peut se faire seulement parce que la Résolution 1325 pense que c'est bien. C'est un processus, dans lequel il faut investir des efforts en tout temps et surtout, à nouveau - en amont.

Que l'on me comprenne bien sur ce point : je ne suis pas en train de dire que toutes les femmes combattantes sont des incapables illettrées, et qu'elles ont besoin de formation davantage que des hommes. Je constate simplement qu'elles rejoignent dans l'ensemble la lutte armée plus jeunes que les hommes (interrompant ainsi leurs études), ou alors qu'elles viennent d'une société où l'école s'arrête très tôt pour les fillettes vouées aux tâches ménagères uniquement, que la société dans laquelle elles vivaient ne leur laissait pas beaucoup d'espace pour jouer un rôle et y acquérir une expérience politique, ou encore que la globalisation, qui entraîne la globalisation de la pauvreté, et surtout la féminisation de la pauvreté, exclut les femmes de la vie politique.

Second point pour améliorer la mise en œuvre de la Résolution 1325, il ne suffit pas d'affirmer dans un texte, il faut former avant.

3) une paix durable se construit avec l'ensemble d'une société, dont les droits sont respectés et dans laquelle chacun trouve sa place.

Dès lors ce qui se passe après la signature de la paix revêt une importance cruciale. Les aspects sont bien sûr divers, reprise économique, systèmes de transport, de santé et d'éducation qui fonctionnent, etc. Sur la question du genre, deux éléments doivent faire l'objet de nos préoccupations.

Le premier est que les programmes de démobilisation et de réinsertion pour les femmes combattantes ne fonctionnent pas. Il faut bien l'admettre (brièvement on peut l'expliquer par le fait que la définition d'un combattant se limite souvent à la possession d'une arme, que les femmes ayant un ou des enfants sont souvent exclues des ces programmes, que les hommes rentrent comme des héros mais que les femmes sont accueillies comme des traînées impures, etc.)

Et le second aspect est le manque de préparation au retour, préparation de toute la société.

Toutes les vieilles chansons qui racontent le départ des hommes à la guerre racontent la même chose : les hommes s'en vont se battre, les femmes restent, et c'est sur elles désormais que tout va reposer : le lien social, la production des biens, la survie de la famille, le fonctionnement

de la société, les récoltes et les usines. Et puis, ceux qui ont survécu à la guerre reviennent, et retrouvent un monde que les femmes ont tout fait pour rendre encore habitable, dans lequel elles ont pris et assumé un rôle vital. La réapparition des hommes peut signifier pour les femmes le retour à leurs rôles traditionnels. Et si elles s'y opposent, les tensions seront un élément important de déstabilisation. Si nous voulons que les hommes rentrent et se réinvestissent dans la construction locale de la paix, il faut trouver un équilibre qui permettra aux hommes de retrouver une place et aux femmes de garder ce qu'elles ont conquis, si elles ne souhaitent pas retourner aux rôles traditionnels. Ce n'est pas non plus une résolution qui suffira à mettre de tels processus en place, mais de la préparation et de la formation.

Troisième point, pour améliorer la mise en œuvre de la Résolution 1325, il ne suffit pas d'affirmer dans un texte, il faut préparer et anticiper.

Plan d'action national suisse

Avant de conclure, j'aimerais revenir un peu plus près de chez nous, revenir au plan d'action national suisse.

Il convient tout d'abord de féliciter le gouvernement suisse et les collaborateurs qui travaillent sur ce plan, pour le fait que la Suisse avait très rapidement adopté un premier plan d'action, que la Suisse est déjà en train déjà de l'actualiser et de l'améliorer, et enfin que la Suisse joue un rôle moteur dans ce dossier, Au-delà de ce qui a été déjà souligné, j'aimerais apporter 2-3 réflexions :

La Suisse est probablement un des seuls pays à s'inquiéter du rôle spécifique des femmes combattantes, alors que ce point manque en général d'attention de la part de la communauté internationale. J'ai été très agréablement surprise de cette mention dans la note conceptuelle du séminaire d'aujourd'hui et j'aimerais en remercier les auteurs.

Malheureusement on ne retrouve pas ce souci dans le plan d'action.

De même, dans ce plan d'action, on veut appliquer plus et mieux la Résolution 1325. Les indicateurs sont déjà un grand progrès, mais prenant en compte les faiblesses que j'ai évoquées plus haut, pourquoi la Suisse ne prônerait-elle pas dans son plan d'action davantage de recherches pour mieux comprendre la réalité du terrain, de formation pour rendre réaliste la présence de femmes et de préparation de la société locale à la reprise d'une vie dans la paix afin de la rendre durable. Tout cela pourrait être ajouté à ce plan d'action national que la Suisse a décidé de laisser évolutif, ce qui est très positif.

Pour conclure, deux réflexions sur le futur, en forme un peu de clins d'oeil :

1) Les théories économiques postulent que "la rareté crée la valeur". Acceptons-en l'augure: tant que nous les femmes sommes encore assez rares dans ces processus pour qu'on nous accorde une valeur ajoutée. Quand le combat pour l'égalité sera couronné de succès, alors nous aurons conquis aussi le droit à l'indifférence. Nous sommes prêtes à prendre ce risque. Mais d'ici là, c'est encore notre droit à la présence pour lequel nous devons nous battre. Et le chemin semble encore long.

2) Le dernier point de la Résolution 1325 engage le Conseil de Sécurité à "demeurer activement saisi de la question" de l'intégration d'une démarche anti-sexiste et de la pleine participation paritaire des femmes à l'ensemble des initiatives de paix et de sécurité. Mais le Conseil de Sécurité, nous le savons bien, ne demeure "activement saisi" d'une question que si elle lui est posée sans relâche d'en bas, du mouvement social, de l'opinion publique - dont

justement la mobilisation a permis l'adoption de la Résolution 1325. C'est cette mobilisation, et la vigilance des acteurs associatifs nationaux et internationaux, ainsi que des Etats engagés, quant à la traduction dans les faits de la Résolution, qui seules peuvent permettre à celle-ci d'être autre chose qu'une déclaration de bonnes intentions politiquement correctes.

Le Conseil de Sécurité est appelé à "demeurer activement saisi de la question" ? Eh bien nous aussi allons le rester !